



# LA VIGILANTE

DEUXIÈME ANNÉE  
BIMESTRIEL  
NOVEMBRE 2003  
N°8

APEF asbl, Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles • tel : 02 250 37 85 • courriel : [la.vigilante@apefasbl.org](mailto:la.vigilante@apefasbl.org)

Lettre d'information interne des Fonds sociaux. Responsable rédactionnel : B. De Backer. Reproduction autorisée avec mention de la source

**LA VIGILANTE** est une lettre d'information émanant de la cellule études créée, au sein de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation (APEF asbl), par les Fonds « Emploi et Formation des Groupes à Risque » du secteur non marchand francophone et germanophone. Son contenu n'engage que la responsabilité de ses rédacteurs.



Ce huitième numéro fait suite à une livraison expérimentale en mai 2002 (*La supervision dans tous ses états*), et aux numéros de septembre 2002 (*La validation des compétences*), novembre 2002 (*La déformalisation de la formation*), janvier 2003 (*Le déclin de l'institution*), mars 2003 (*Recherche et action sociale*), mai 2003 (*L'accord général sur le commerce des services - AGSC*), juillet 2003 (*Les psychanalystes tirent la sonnette d'alarme*) et septembre 2003 (*Les relations collectives dans le secteur non marchand*). Les sujets indiqués entre parenthèses constituent les thèmes éditoriaux traités dans chacun des numéros. Ces derniers peuvent être obtenus par courrier électronique (format PDF), sur simple demande auprès du [responsable rédactionnel](#).

Les textes [en couleur bleue et soulignés](#) sont des liens externes (site Internet, adresse courriel). Il suffit de cliquer dessus pour accéder à l'adresse référencée - si du moins votre système informatique le permet.

Toute réaction (complément d'information, critique négative ou positive, etc.) au contenu de cette lettre est bienvenue. Cliquez sur l'adresse du responsable rédactionnel pour lui envoyer un message.

## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

- 1. FORMATION et développement personnel, des dérives SECTAIRES ?**
- 2. ACTUALITES : zoom sur les AMO, la Fondation Roi Baudouin arrose, CPAS et monde associatif à Bruxelles...**
- 3. Vu de FLANDRE : enseignement modularisé, prévention du suicide, premiers succès du chèque-formation, angoisse des enfants...**
- 4. DOCUMENTS et liens : Marcel GAUCHET et la condition historique, 10 ans de décret de l'aide à la jeunesse...**
- 5. TRAVAUX en cours et en projet : Besoins en formation et recrutement, supervisions...**



### **1. Formation et développement personnel, des dérives sectaires ?**

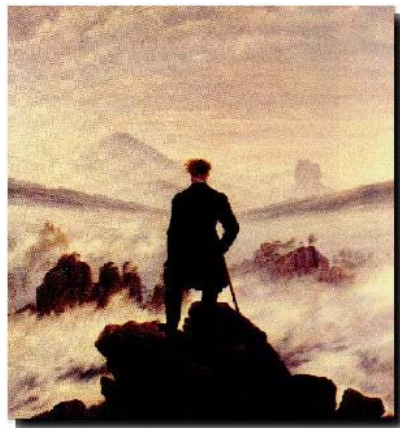
Une émission radiodiffusée récente de FRANCE-INTER<sup>1</sup>, consacrée à la problématique des « sectes »<sup>2</sup>, a évoqué à plusieurs reprises le danger représenté par certaines dérives dans le domaine des psychothérapies (dont l'encadrement est en débat en France aujourd'hui) mais aussi de la formation professionnelle - notamment le coaching, cité à plusieurs reprises - et du développement personnel. L'analyse des offres de

<sup>1</sup> *Le téléphone sonne*, lundi 22 septembre 2003. France-Inter appartient à Radio-France. Voir aussi le débat paru dans Alter Echos n° 150 : *Aide aux victimes des groupes sectaires : champs et enjeux de l'intervention sociale et thérapeutique*.

<sup>2</sup> Nous plaçons le mot entre guillemets pour désigner le sens habituel et péjoratif de ce terme, différent de celui dont usent notamment les sociologues des religions. Pour ces derniers, la secte désigne un type d'organisation religieuse, différente de l'« Eglise » ou du « réseau mystique ». Le terme n'a pas de sens péjoratif dans cet usage, comme l'a noté le rapport de la commission parlementaire belge, dite sur les sectes.



formation, notamment pour les travailleurs de la santé et les intervenants psychosociaux, ainsi que des recherches effectuées dans ce domaine, nous ont mis à en face de certaines offres aux accents « mystiques-ésotériques » prononcés. Ainsi pouvait-on lire dans le guide 1999 des formations complémentaires de l'APPA (Association des Praticiens en Psychologie Appliquée) des intitulés de formation comme « Acquérir la Présence », « La voie des chamans », « l'Alchimie de l'énergie » ou « La connexion à l'Essence ».



Nombre de formateurs et d'enseignants nous ont parlé de certains « sorciers » pratiquant de la « dynamite de groupe », notamment dans le secteur de la formation continue des travailleurs sociaux. Enfin, des travaux consacrés à la problématique du New Age<sup>3</sup> nous ont rendus sensibles au « mouvement du potentiel humain » et à ses multiples incarnations dans des conférences, stages, ateliers qui connaissent un développement non négligeable dans les pays occidentaux.

Que l'on nous comprenne bien : notre objet n'est pas de jeter l'anathème ou la suspicion sur toutes les activités se rapportant au développement personnel, y compris celles qui affichent de manière plus ou moins explicite une dimension spirituelle (monothéiste ou non). La liberté de croyance étant inscrite dans la

constitution et le champ religieux s'incarnant de plus en plus dans le domaine du mieux-être, de la guérison ou du développement de soi, il n'y a pas lieu de vouer *a priori* ces pratiques aux gémonies.

Simplement, l'absence de contrôle<sup>4</sup> et la marchandisation galopante de ce secteur à cheval entre la formation professionnelle, la psychothérapie et la recherche du mieux-être mérite que l'on y porte examen. Bref, que l'on soit VIGILANT, ce qui est notre rôle et notre enseigne.

#### **Précisions terminologiques et contexte historique**

Le terme de « développement personnel » demande d'abord d'être sommairement défini, ou du moins situé par rapport à des théories et des pratiques voisines, comme les psychothérapies, la psychanalyse ou la psychiatrie. La PSYCHIATRIE est une branche de la médecine qui s'intéresse aux troubles mentaux, la PSYCHANALYSE une théorie et une pratique totalement distincte de la médecine (et même parfois très réservée sur le discours médical dans le champ de la santé mentale) et n'œuvrant que par la médiation de la parole et du langage, la PSYCHOTHERAPIE un arsenal extrêmement varié de théories et de pratiques ayant pour objet de soigner des personnes affectées de troubles psychiques.

Ces trois dénominations travaillent donc pour l'essentiel avec des sujets en souffrance, ce qui n'est pas *a priori* le cas du développement personnel. Synonyme d'autres appellations comme « épanouissement de soi », « transformation de soi », « mieux-être » ou « accroissement du potentiel humain », le développement personnel vise avant tout à augmenter les capacités individuelles et relationnelles des individus, dans le champ de ce que certains appellent la « psychosphère » - bien que la dimension corporelle ne soit pas du tout absente. On pourrait donc le qualifier de « thérapie pour bien-portants », si l'on savait avec précision ce qu'est une personne psychiquement bien portante et si les frontières n'étaient pas souvent très floues.

Historiquement, le développement personnel est contemporain de l'approfondissement du principe d'individualité dans les sociétés occidentales et - concomitamment - de l'extension de l'autonomie et de la

---

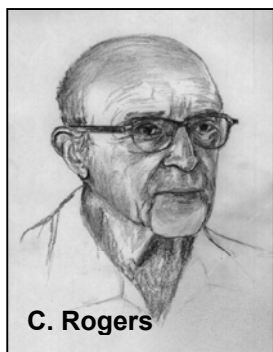
<sup>3</sup> Mouance psycho-religieuse prophétisant l'avènement d'une nouvelle Ere de l'humanité (*l'Ere du Verseau*), résultant de la mutation des individus ayant développé leur plein potentiel. Nombre de techniques de développement personnel sont plus ou moins liées à la nébuleuse du New Age, même si elles n'en partagent pas toujours la dimension spiritualiste et mystique. Pour faire court, les premières se contentent de développement alors que la seconde prophétise une mutation radicale du sujet humain, « pleinement réalisé ». Certaines techniques peuvent migrer d'une conception spiritualiste à une conception laïque ou inversement. Le *rebirth* en est un bon exemple : fondé en 1974 par L. ORR dans un contexte résolument New Age, il peut être actuellement mis en œuvre pour viser simplement le mieux-être, sans plus. La *sophrologie* fondée par A. CAYCEDO en 1960 présente un profil similaire .

<sup>4</sup> Que l'on se souvienne des intenses réactions suscitées par le projet de la ministre M. ALVOET en matière de réglementation de la profession de psychothérapeute. Le débat est aussi très vif en France aujourd'hui, suite à l'adoption par l'Assemblée nationale [de l'amendement ACCOYER visant à encadrer la pratique des psychothérapies](#).



réflexivité dans la sphère personnelle. A partir du moment où le sujet individuel n'est plus entièrement pris dans le moule de la tradition et qu'il est appelé à « devenir l'entrepreneur de sa propre vie » - par ailleurs de moins en moins associée à l'espérance d'une survie (dans tous les sens du mot) après la mort - le souci de développer ses potentialités ici et maintenant et de se défaire de certains reliquats hérités de sa socialisation a gagné de l'ampleur. En outre, la mobilisation de plus en plus grande des ressources personnelles dans la vie professionnelle (comme les compétences relationnelles, le « savoir-être », les « compétences profondes »...) induit le recours à des pratiques de développement personnel dans les entreprises, notamment en matière de gestion des ressources humaines (comme le coaching individuel ou collectif, la PNL...).

Dès lors, nulle surprise de voir l'incubateur du développement personnel se localiser dans la Californie et



C. Rogers

l'Ouest américain des années 1970, également berceau du New Age. C'est là que seront fondés des centres comme ESALEN (à Big Sur, au bord du Pacifique) ou l'école de PALO ALTO, que travailleront des pionniers comme G. BATESON, C. ROGERS, P. WATZLAWICK (dont les travaux seront à la base de la PNL) ou L. ORR (père du *rebirth*).

Différentes écoles surgiront du berceau américain : analyse transactionnelle, programmation neurolinguistique (PNL), *rebirth*, bioénergie, hypnose ericksonienne, mind control, rolfing, eutonie, intégration posturale, bio-feedback, etc. Viendront s'y joindre des méthodes d'origine asiatiques - Tai Chi Chuan, Feng Shui, Reiki, Chi Kong - ou d'autres origines (la sophrologie,



Feng Shui

l'ennéagramme...), sans compter les médecines dites parallèles. En une trentaine d'années, l'éventail des dénominations s'est donc considérablement accru et complexifié.

### L'inclinaison mystique et la pente sectaire

Sans vouloir systématiser de façon outrancière, l'on peut noter les caractéristiques transversales de ces pratiques et des discours qui les sous-tendent : valorisation de l'autonomie individuelle, de l'affirmation et de l'épanouissement de soi, vision optimiste de l'être humain<sup>5</sup> et de ses capacités de transformation, dépassement du dualisme corps-esprit, importance de la communication et des rapports interpersonnels, recherche du sens (éventuellement ultime). Dans ce dernier cas, la dimension spirituelle ou franchement mystique peut rapidement pointer le bout du nez (l'usage des majuscules en est un bon indicateur : Soi, Energie, Retrouvailles, Harmonie, Reliance, Conscience, Présence, Essence...).

Si l'on parcourt les sites internet consacrés au développement personnel (voir quelques adresses de portails listés plus bas), l'on rencontre en effet une myriade de propositions, dont certaines très énigmatiques. En sus des dénominations « historiques » mentionnées ci-dessus, beaucoup d'autres sont venues s'ajouter au fil des années. Ainsi, [l'Annuaire francophone du développement personnel & du mieux-être](#) propose des formations (sous forme de stages, ateliers, conférences...) aussi exotiques que : « Réharmonisation énergétique au moyen des cristaux », « Telos Révélation de la nouvelle Lémurie », « TranceDance, ADN et exploration active de la sagesse cellulaire », « Ouverture aux forces de l'hiver », « Intégration mémorielle »...

Ces propositions, franchement mystiques (la plupart d'entre elles promettent une transformation radicale), ne sont pas *de facto* sectaires - enfermant le participant dans un système clos et exclusif - mais peuvent y conduire. Par ailleurs, des organisations puissantes et contestées comme l'Eglise de Scientologie investissent le champ de l'éducation, de la formation et du développement personnel<sup>6</sup>. Sous l'appellation générique « Activités d'amélioration sociale », la Scientologie développe des programmes comme *Narconon*, *Criminon*, *Applied Scholastics*, *Association pour une vie et une éducation meilleures* (ABLE), dont on nous assure qu'ils produisent des « résultats incroyables ». Ouvrons l'œil !

<sup>5</sup> Trait qui distingue les écoles du développement personnel de la psychanalyse (le pessimisme de Freud était notoire).

<sup>6</sup> Ce qui est le cas depuis l'origine avec la pratique dite de « l'audition » visant à « restaurer l'état d'être et les aptitudes ». Ce qui se fait « en aidant l'individu à se débarrasser de ses incapacités spirituelles » et « en l'amenant à augmenter ses aptitudes ». Selon la Scientologie, « ces deux étapes s'imposent pour que quelqu'un réalise son plein potentiel spirituel » (devenir « Clair » selon la terminologie des scientologues). Source : <http://www.scientologie.tm.fr>



**Quelques sites de type portail**<sup>7</sup> (on y trouve un peu de tout, y compris du religieux)

Annuaire francophone du développement personnel et du mieux-être : <http://www.terre-inipi.com>

Guide du mieux-être : <http://www.mieux-etre.be>

Le réseau développement personnel (un « anneau » de 59 sites) : <http://www.developerso.com>

Génération coach : <http://www.generation-coach.com>

Santé pratique : <http://www.santepratique.ch/activites/devpers.htm>

Je communique : <http://www.jecommunique.com/>

Voir également l'émission « [Dites-moi](#) » de la RTBF (M. Cédric) qui se situe souvent dans ce créneau.

**Quelques sites critiques** (parfois très rationalistes, voire franchement scientistes)

ADFI : [Développement personnel, le comité d'entreprise, garde-fou](#)

Union rationaliste et ses amis (liens) : [http://perso.wanadoo.fr/union-rationaliste/Frame\\_Liens.html](http://perso.wanadoo.fr/union-rationaliste/Frame_Liens.html)

Le dictionnaire sceptique : <http://www.sceptiques.qc.ca/SD/sdmain.html>

Le Sceptique : <http://fr.webmatrixhosting.net/lesud/index.aspx>

Science et pseudo sciences : <http://www.pseudo-sciences.org/index.htm>

### **Bibliographie sommaire**

BELLENGER L., PIGALLET P., *Dictionnaire de la formation et du développement personnel*, ESF 1996

LACROIX M., *Le développement personnel*, Flammarion coll. Dominos, 2000

LAMBERT E. et FRIEDMAN D. (DIR), *Thérapies de l'âme. L'inflation du psychologisme.*, Editions Autrement, collection Mutations, 1989 (cet ouvrage collectif, publié une première fois en 1982, est très complet, même s'il ne présente pas les nouvelles orientations des années 1990)

PROD'HOMME G., *Le développement personnel, c'est quoi ?*, Interéditions, 2002

## **2. Actualités des secteurs**<sup>8</sup>

### **□ Zoom sur les AMO (Com. Franc.)**



La Communauté française vient de lancer une campagne d'information sur les services d'Aide en Milieu Ouvert de l'Aide à la jeunesse (en abrégé : services AMO)<sup>9</sup> : des spots radios, un site Internet avec vidéos, un numéro vert et une brochure destinée aux enseignants....

Intitulée « LE JEUNE ET L'AIDE EN MILIEU OUVERT : DE L'ÉCOUTE À L'ACTION », cette campagne a pour but de mieux faire connaître ces services qui peuvent soutenir le jeune tant dans les moments difficiles que dans des projets positifs, ceci à sa demande ou à celle de ses proches. « Un accompagnement est à portée de main dans la région, dans le quartier des jeunes », tel est le message que la Communauté française souhaite leur adresser. Ce message est aussi diffusé par Internet, par le biais des pages « FOCUS ACTION COMMUNAUTAIRE ». (créées par [l'asbl RTA](#)) sur le site web de la DGAJ. C'est donc une partie spécifique de l'action des AMO qui est mise en évidence par ce biais, ces dernières développant également une aide individuelle et des actions collectives. Le site web de la DGAJ comporte deux « entrées » : l'une destinée aux professionnels du secteur, l'autre destinée aux jeunes et aux familles. L'idée des FOCUS est de permettre de traiter chaque mois une même action communautaire selon les deux points de vue.

<sup>7</sup> Nous avons recensé pas moins de 71.100 pages Internet comportant l'expression « développement personnel » (recherche effectuée avec Google le 22 octobre 2003).

<sup>8</sup> Notamment sur base des communiqués des tutelles (Région wallonne, Communauté française, COCOF...).

<sup>9</sup> Pour une analyse des dispositifs d'aide à la jeunesse suite au décret de 1991, voir notre compte rendu de *Dix ans de décret de l'aide à la jeunesse : des principes aux pratiques*, page 10.



On trouvera ainsi de chaque côté du site web de la DGAJ :

- un REPORTAGE, mettant en perspective l'action elle-même, construit en fonction des destinataires
- des INTERVIEWS de professionnels d'une part, de jeunes ou de parents d'autre part..

L'objectif, dans [la partie professionnelle](#), est de permettre aux personnes qui travaillent sur le terrain de mieux connaître les actions communautaires des AMO, de s'en inspirer le cas échéant, de permettre des synergies éventuelles, d'étoffer le réseau, de nourrir la réflexion sur cette mission spécifique. Les AMO inspirent plus d'une fois les intervenants d'autres secteurs où se développe le milieu ouvert (par exemple les services d'accompagnement pour personnes handicapées).

Pour [la partie « jeunes et familles »](#), l'objectif est de mieux faire connaître le type d'aide que l'AMO peut apporter aux bénéficiaires, en matière d'action sur l'environnement social. Dans cette optique, les interviews des jeunes ou de leur famille sont privilégiées.

Les actions communautaires sont sélectionnées au départ d'un appel à projets, qui a déjà été lancé par la DGAJ puis par les trois fédérations partenaires et qui sera renouvelé sur le site Internet. Un comité d'accompagnement sélectionne les projets en fonction de leur diversité géographique et sociologique, de leur actualité, de leurs finalités. Les deux prochains numéros sont connus : le second sera consacré à une action communautaire visant à restaurer un dialogue intergénérationnel autour de la « guerre des bancs publics » dans certains quartiers de Binche. Le troisième abordera une action d'interpellation du monde politique à Dinant, suite à un arrêté de police interdisant le rassemblement de plus de 5 personnes le soir dans deux endroits de la ville.

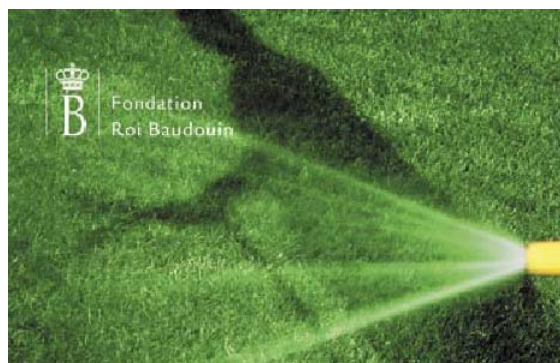
Les propositions des AMO sont attendues à l'adresse suivante : [j\\_fastres@rta.be](mailto:j_fastres@rta.be)

[Numéro Vert de la Communauté française](#) : 0800 20 000

Site de la CF : [Zoom sur les AMO](#).

Contacts : [Noms et adresses des AMO en CF](#).

### ❑ **La Fondation Roi Baudouin arrose l'associatif...**



La FONDATION ROI BAUDOIN met en route trois nouveaux projets (2003, 2004 et 2005) ayant pour but « d'aider le secteur associatif à optimiser son fonctionnement » :

- 1) Nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et gestion des connaissances ;
- 2) Soutien et formation continuée des dirigeants d'association ;
- 3) Gestion financière et comptable des associations.

Le second projet, intitulé « *Diriger une association. Un art... qui se cultive* », fait aujourd'hui l'objet d'un appel

de candidatures, valable jusqu'au 23 janvier 2004. Son objectif est d'apporter « un soutien aux administrateur-trices et aux responsables salarié-es qui désirent renforcer leurs compétences de gestion et de leadership, autour d'un projet qui a pour but d'augmenter la qualité des services rendus aux usagers et d'améliorer le fonctionnement de l'association ».

Les candidatures peuvent être introduites par tout ADMINISTRATEUR ou RESPONSABLE SALARIÉ occupant de « réelles fonctions à responsabilités au sein d'une association comptant du personnel salarié ». Les secteurs concernés sont le secteur socio-sanitaire et le secteur socioculturel au sens large. L'aide apportée consistera en la participation à cinq moments de formation collective visant à formaliser les projets, suivie d'un soutien financier unique de maximum 6.000 € pour l'aide à la mise en œuvre du projet. Cette action est soutenue par le Ministre wallon des affaires sociales et de la santé, [Thierry DETIENNE](#).

Contacts (infos complémentaires, télécharger ou demander le dossier de candidature) :

<http://www.kbs-frb.be> (→ liste activités → diriger une association)

Tel : 070 233 065 - Fax : 070 233 727 - Mail : [proj@kbs-frb.be](mailto:proj@kbs-frb.be)



## □ CPAS et associatif : les défis de la solidarité à Bruxelles (Bxl)



Le [Conseil bruxellois de Coordination sociopolitique](#) (CBCS) organisait en mai 2003 une conférence sur le thème « QUELLE SOLIDARITÉ POUR BRUXELLES ? QUELLE SOLIDARITÉ DANS BRUXELLES ? CPAS ET ASSOCIATIF : LE DÉFI DE LA SOLIDARITÉ À BRUXELLES ». Le magazine [Bruxelles informations sociales](#) (... bis +) vient d'en rendre compte dans son numéro d'octobre 2003, ce qui nous permet d'y faire écho à notre tour.

Trois orateurs étaient attendus pour un débat modéré par Alain DUBOIS, directeur de l'Agence Alter : Anne-Sylvie MOUZON (présidente du CPAS de Saint-Josse-Ten-Noode), Denis GRIMBERGHS (député CDH de la Région bruxelloise) et André COCLE (Coordinateur social du réseau Iris). Suite à l'absence de la première, les exposés se sont limités à ceux d'A. COCLE et de

D. GRIMBERGHS, dont nous rendrons brièvement compte.

Le premier orateur, André COCLE, basa son exposé sur une étude relative aux CPAS<sup>10</sup> dont les conclusions brisent notamment l'image du CPAS « *Mister cash du minimeX* ». La diversité des actions possibles est grande, fait qui semble souvent méconnu dans le secteur associatif. Il est vrai que l'arsenal législatif qui gravite autour des CPAS est « horriblement compliqué » et « il existe autant d'interprétations » de certaines lois « que de personnes autour d'une table ». S'il n'apparaît pas utile à l'orateur de renforcer les législations - car cela se ferait au détriment de la souplesse d'action - il est cependant nécessaire d'harmoniser les pratiques pour les travailleurs et pour les usagers. Par ailleurs, l'image des CPAS « considéré comme une poubelle » (suppléant, par exemple, à la carence d'autres institutions publiques) dévalorise la mission des travailleurs qui y sont actifs et les empêche de consacrer plus de temps à la réinsertion des personnes. Ce contexte ne favoriserait pas non plus le travail de réseau, sans négliger le fait que les travailleurs de la santé (notamment de la santé mentale qui connaît une progression considérable) ne parlent souvent pas le même langage que ceux du social. Enfin, l'orateur pointe un fait bien connu : selon une audition récente de personnes aidées par les CPAS, 10 à 15 équipes d'intervenants gravitent parfois autour d'une même famille...

Le second orateur, Denis GRIMBERGHS, s'attacha surtout à mettre en évidence les causes des besoins en aide psychosociale à Bruxelles, « *une région riche avec des habitants pauvres* ». Bruxelles connaît le plus haut taux de chômage et le revenu de ses habitants est en baisse régulière, alors que la ville est par ailleurs riche en emplois. Mais seulement 45% des emplois bruxellois sont occupés par des Bruxellois, alors que le pôle de croissance économique se situe en lisière de la région, tant du côté flamand que wallon. Le député CDH se déclare en faveur d'une régionalisation de la fiscalité communale à Bruxelles, car la solidarité doit commencer par celles des communes au sein de la région, surtout si l'on souhaite bénéficier également de la solidarité des autres régions. En ce qui concerne les relations entre le monde associatif et les CPAS, l'intervenant plaide pour leur complémentarité : la « cavalerie légère » des associations est autant nécessaire que la légitimité et le rôle irremplaçable des CPAS. En accord avec André COCLE, le député GRIMBERGHS plaide pour une harmonisation des pratiques des CPAS dans les 19 communes. Enfin, il termine en évoquant la question du logement - cruciale à Bruxelles -, notamment en matière d'accès au logement social. Comme il le note avec ironie : « *Aujourd'hui (..) quand quelqu'un a accès à un logement social, il faudrait le médailler ; il est parvenu à tenir ses papiers administratifs en ordre, une preuve d'intégration dans notre société !* ».

Parmi les intervenants du public : J. DESTREE (CPAS de Woluwé Saint-Lambert), A. HERSCOVICI (CPAS d'Ixelles), J. TALON (comité de défense des citoyens de la ville de Bruxelles), A. PERDAENS (Observatoire du social et de la santé), D. BRAECKMAN (députée bruxelloise), D. GOBERT (Solidarités Nouvelles), Mme GOBBE (réinsertion de malades physiques et mentaux), S. PAHUD (Centre de documentation et de coordinations sociales), M.-F. VAN LIL (FIMS), M. LEMAIRE (député bruxellois).

---

<sup>10</sup> On regrettera ici l'absence de références relatives à cette étude, dans un document qui ne brille toujours par sa de mise en page et sa rigueur éditoriale. Il est ainsi aussi question d'une étude « Eole » dont on ignore tout...



### 3. Vu de Flandre et d'ailleurs



Flandre<sup>11</sup>

#### □ Enseignement secondaire modularisé

Le Gouvernement flamand a décidé, sur proposition de la ministre de l'enseignement VANDERPOORTEN, d'apporter définitivement un changement à l'accord du 1er mars 2002 relatif à la mise en place expérimentale d'un système modulaire dans l'enseignement secondaire.

Par cette décision, les formations d'infirmière psychiatrique et d'infirmière hospitalière convergent dans un nouveau parcours et reçoivent un nouveau nom. Nous parlerons dorénavant simplement de formation d'infirmière. Ce changement s'effectue dans le cadre de la modularisation de l'enseignement professionnel. Le diplôme qui sera délivré à partir de l'année scolaire 2004-2005 sera le diplôme d'infirmière.

Chaque étudiant qui après obtention de son certificat du deuxième niveau de l'enseignement professionnel poursuit encore pendant trois ans dans le secondaire avec succès, reçoit un diplôme de l'enseignement secondaire. Dans le domaine des soins infirmiers (*verpleegkunde*), un étudiant obtient ce diplôme lorsqu'il a réussi le quatrième degré des deux premiers modules de la formation d'infirmière (12 septembre 2003)

#### □ Prévention du suicide

La Ministre A. BYTTEBIER, ministre flamande de la santé et du bien-être, approuve la stratégie de prévention, dans le cadre du sixième objectif de santé de la Flandre visant une diminution de 8% des décès par suicide pour 2010. Celui qui commet une tentative de suicide a 150 fois plus de probabilités de « réussir » une tentative fatale de suicide à l'avenir. Beaucoup de suicidaires sont accueillis dans les services d'urgence des hôpitaux qu'ils quittent dès que les séquelles physiques de la tentative sont soignées. Mais les chiffres montrent cependant que la grosse majorité des tentatives de suicide traitées à l'hôpital ne sont pas connues du médecin de famille (*huisartsen*).

Dès lors, la stratégie de prévention, qui sera testée à partir du 1<sup>er</sup> novembre dans le projet-pilote, aura pour objectif de renforcer la collaboration entre les hôpitaux et les médecins de famille. C'est ainsi que l'on souhaite un meilleur accueil et suivi après la sortie de l'hôpital, en fournissant d'office un rapport au médecin de famille relatif au séjour à l'hôpital. Des indications (*tips*) et lignes de conduite (*richtlijnen*) seront ajoutées à cela, afin de soutenir le médecin de famille dans son rôle afin d'éviter une nouvelle tentative de suicide. Un premier contact devrait s'établir entre le médecin de famille et le suicidaire (*zelfdodingspoging*) deux semaines après sa sortie d'hôpital.

Il y a annuellement 10.000 (dix mille) tentatives de suicide par an en Flandre, dont près de 8.000 arrivent dans les services d'urgence des hôpitaux. 1% de celles-ci sont fatales. Il y a donc 80 suicides et 800 tentatives sérieuses<sup>12</sup> par an. La stratégie de prévention a pour ambition de diminuer le risque de 20%, soit d'éviter 16 suicides et 160 tentatives sérieuses par an. (31 octobre 2003)



#### □ Chèque-formation : les premiers chiffres du succès

La Ministre de l'économie P. CEYSENS a communiqué quelques chiffres relatifs au succès des chèques formation<sup>13</sup>. Il en ressort que ce dispositif dans lequel les autorités de tutelle ont investi peut compter sur pas mal d'échos positifs (*bijval*) de la part des entreprises. Les entreprises flamandes peuvent acheter, depuis l'année dernière, 200 chèques sur base annuelle. Ces chèques ont une valeur de 30 euros. La région

<sup>11</sup> Principalement sur base des communiqués de presse du Gouvernement flamand.

<sup>12</sup> Le calcul de ce chiffre nous semble énigmatique, mais il se trouve tel quel dans le communiqué de presse.

<sup>13</sup> Voir LA VIGILANTE de septembre 2003.



flamande paye la moitié de ce chèque et les entreprises l'autre moitié. Les entreprises peuvent utiliser ces chèques pour la formation de leur personnel.

Selon la Ministre, « Ceci cadre avec notre philosophie d'un plus grand investissement dans le facteur humain. Il est clair que les travailleurs (*werknemers*) sont les atouts les plus importants dans une économie créative. Une formation a par ailleurs l'avantage que l'investissement se fait directement dans le travailleur. Ce qui signifie que l'investissement n'est pas perdu quand l'entreprise ferme, car le travailleur emporte le savoir appris avec lui ».

Depuis l'introduction du système l'année passée en février, plus de 21.000 entreprises ont acquis plus de 1.500.000 chèques, dont 740.000 en 2002 et plus de 900.000 en 2003. Ce sont surtout les PME (85%) qui font usage de cette opportunité, ce qui réjouit la Ministre. La moitié des participants aux formations sont des employés, dont 70% d'hommes et 30% de femmes. Plus de 1,6 millions d'heures ont été financées depuis le début du processus. Un travailleur suit en moyenne 32 heures de formation dans ce système. Il s'agit surtout de formations aux nouvelles technologies (TIC) et à la comptabilité, mais les modules relatifs aux compétences personnelles (*persoonlijke vaardigheden*) ont également la cote.

La Ministre CEYSENS est satisfaite du succès de ce dispositif : « Je crois dans les politiques qui sont guidées par la demande et ceci en est un bon exemple ». Elle propose de consacrer 35 millions d'euros au projet cette année, ce qui représente 23 millions de chèques (30 octobre 2003).

### ❑ Tristesse et angoisse des enfants à l'approche du procès Dutroux



La « Conférence table ronde » (*Rondetafelconferentie*) s'est penchée sur l'angoisse et la tristesse chez l'enfant. La Ministre VANDERPOORTEN discuta de nouvelles initiatives à prendre avec les groupes concernés pour aborder cette problématique de manière professionnelle dans l'enseignement. La cause de cette conférence réside dans l'approche du procès Dutroux mais la Ministre situe l'abord de ce sujet dans un contexte plus large. « Ma question avec cette table ronde est de savoir comment rencontrer la demande des enseignants, parents, coordinateurs, soignants... quand ils se demandent comment faire face aux délicates émotions et questions des enfants, ceci également en dehors de l'affaire Dutroux ».

La conférence a abouti à quelques nouvelles initiatives, notamment la mise sur pied d'une journée d'étude relative à la violence exercée sur les enfants, ceci avec la collaboration de Child Focus. Toutes les organisations intéressées sont invitées à participer à la conception de cette journée. Une seconde initiative est le projet de canaliser toute l'information et l'expertise relatives à la maltraitance des enfants vers les enseignants, les soignants, les coordinateurs... Les documents et matériaux seront mis à disposition dans une base de données sur le site web de l'enseignement.

La Ministre a également attiré l'attention sur l'importance de la communication : « Il est important que les enfants aient la possibilité de parler ouvertement de leurs sentiments, qu'ils puissent les verbaliser de manière adéquate et qu'ils aient le sentiment qu'on les écoute avec respect. » Ces capacités de communication (*communicatieve vaardigheden*) qui doivent permettre aux enfants d'apprendre à parler de leurs angoisses et de leurs tristesses sont reprises dans les compétences de base, autant dans le jardin d'enfant que dans l'enseignement primaire et secondaire. Les enseignants et les coordinateurs de soin jouent souvent un rôle clé dans le repérage de la maltraitance. Cela suscite de fortes émotions chez eux et il est par conséquent de l'intérêt de tout le monde qu'ils sachent comment réagir dans de telles situations. L'objectif n'est pas que l'enseignant se transforme lui-même en aidant – il y a des structures spécifiques pour cela – mais il est important que lui et son école disposent des adresses et des personnes-ressources dans la région. L'école joue souvent un rôle important de signalement et les enseignants doivent par conséquent être capables de reconnaître les symptômes de la maltraitance. La Ministre souhaite donc soutenir les écoles et les enseignants en leur offrant les informations et les méthodes adéquates.

De nombreuses organisations firent part de leur souci concernant la manière dont le procès allait être traité dans les médias, surtout audiovisuels. La crainte d'images sensationnelles dans la presse est forte. Flip VOETS, Président de l'Union des journalistes, a promis de prendre ces considérations en compte au nom des journalistes, et assura que l'Union veillerait sur ce point. (27 octobre 2003)





#### □ Agence pour la santé mentale, EVA, IVA et BBB...

Le gouvernement flamand a pris la décision de principe de constituer une agence externe et indépendante ( *extern verzelfstandigd agentschap* : EVA ), « Agence flamande pour les soins de santé mentale », et d'une agence interne indépendante ( *intern verzelfstandigd agentschap* : IVA ), « Enfant et famille » ( *Kind en gezin* ). La constitution de ces EVA et IVA rentre dans le cadre du projet « Meilleure gestion publique » ( *Beter Bestuurlijk Beleid* : BBB ) à travers lequel 13 domaines de gestion au sein de l'administration flamande vont être restructurés. Ces avant-projets de décret pour la constitution des ces agences doivent encore être soumis à l'avis du comité sectoriel XVIII et du SERV (24 octobre 2003).

### 4. Documents, bibliographie et liens vers la Toile

LA CONDITION HISTORIQUE, M. GAUCHET, 354 pages, Stock, coll. « Les essais », 2003

Voici un ouvrage qui fera date par l'ampleur et la profondeur de ses vues. Présenté sous la forme d'un dialogue entre l'auteur et deux interlocuteurs (F. ASOUVI et S. PIRON), le livre retrace tout l'itinéraire intellectuel d'un des penseurs majeurs de la modernité contemporaine<sup>14</sup>, autant sur le plan des évolutions de l'individu que sur celui du monde social. Comme il l'exprime au début du livre, « Mon hypothèse est qu'on peut repérer une convergence étonnante entre ces deux configurations : celle de l'objet "société", celle de l'objet "psychisme". Il y a entre elles un point de jonction vers lequel il faut essayer d'aller ».

On ne pourra bien sûr résumer ici un livre d'une telle densité, mais simplement donner quelques indications qui constituent autant d'invitations à la lecture. L'ouvrage débute par l'étonnant parcours



**Marcel Gauchet**

personnel de Marcel GAUCHET, fils d'une couturière et d'un cantonnier, instituteur de formation, puis professeur dans le secondaire avant de devenir directeur à l'École des Hautes Etudes et rédacteur en chef de la revue « Le Débat ». De multiples rencontres vont stimuler sa réflexion et sa pensée politique, notamment autour des événements de mai 68 en France.

Une des rencontres majeures est celle des travaux de l'ethnologue Pierre CLASTRES<sup>15</sup>, « l'un des plus grands chocs de ma vie intellectuelle » avoue l'auteur. Ce sont les écrits de l'ethnologue sur les sociétés amérindiennes, notamment les Indiens Guayaki, qui vont lui faire prendre conscience des manières différentes dont les sociétés humaines gèrent la question du pouvoir, et notamment la rupture majeure que constituera la naissance de l'État. Le « regard éloigné » de l'ethnologue des sociétés amazoniennes va en effet permettre d'étayer la pensée de GAUCHET sur cette question du pouvoir et de sa légitimité, dans ses relations avec les religions et leurs différentes modalités (animistes, polythéistes, monothéistes...). Ces travaux se centreront dès lors sur les grandes césures que constituent la naissance de l'État puis celle du monothéisme dans l'avènement et les transformations de la modernité occidentale, dont la démocratie et les droits de l'homme sont une lointaine conséquence. Ce cheminement se trouve plus longuement exposé dans son livre majeur publié en 1985, *Le désenchantement du monde*<sup>16</sup> où est développée la fameuse thèse du christianisme comme « religion de la sortie de la religion ».

Dans un autre registre, celui des évolutions du psychisme individuel, ce sera la rencontre de la psychiatre anglaise Gladys SWAIN (qui deviendra sa compagne) qui conduira les deux chercheurs à explorer ensemble l'histoire de la psychiatrie et les transformations du principe d'individualité dans les sociétés modernes. Ces travaux donneront *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique* (1980) et *Le vrai Charcot. Les chemins imprévus de l'inconscient* (1997). Ce sont ici les effets de transformations globales des sociétés occidentales sur la psyché individuelle, ses représentations et sa clinique qui sont mis en évidence. Une des conclusions les plus instructives qu'en déduit GAUCHET, c'est que le processus d'autonomisation

<sup>14</sup> Du moins dans la francophonie, qui ne représente pas la totalité du monde habité...

<sup>15</sup> Notamment : *Chronique des Indiens Guayaki, La Société contre l'État*.

<sup>16</sup> Voir LA VIGILANTE de juillet 2003, page 3.



collectif et individuel consécutif à la sortie de la religion<sup>17</sup> ne débouche pas sur une transparence totale de l'humain désaliéné par la raison, mais bien sur une « altérité interne qui se déplie à mesure que l'emprise du religieux recule (...), appelant un travail indéfini de ressaisie réflexive ».

Enfin, l'on retiendra de *La condition historique* une mise à plat particulièrement éclairante des deux totalitarismes majeurs du XX<sup>e</sup> siècle, le nazisme et le communisme. Dans le cadre de la grande crise ouverte par la guerre de 14-18 et des bouleversements induits par les transformations économiques et politiques du XIX<sup>e</sup> siècle, les totalitarismes apparaissent comme une étape tragique de la « sortie de la religion ». Comme l'écrit GAUCHET, « Il y a totalitarisme possible durant ce moment de transition où la forme religieuse est en train de perdre son emprise structurante, mais reste assez prégnante pour qu'on puisse vouloir la retrouver ou la rétablir. Cela va être l'ambition folle des totalitarismes : faire entrer le diable démocratique dans la bouteille religieuse, plier les expressions de l'autonomie à un ordre d'essence hétéronome ». Des exemples plus récents, dans d'autres parties du monde confrontées à la modernité, nous montrent la force d'attraction qu'exerce encore la bouteille religieuse.

**DIX ANS DE DECRET DE L'AIDE A LA JEUNESSE : DES PRINCIPES AUX PRATIQUES**, A. FRANSSSEN, Y. CARTUYVELS et F. DE CONINCK, 188 pages, Editions Jeunesse et droit, septembre 2003

Sous-titré « L'aide à la jeunesse à l'épreuve de la (dé)judiciarisation », l'ouvrage co-publié par le CAAJ de Namur et les Facultés universitaires Saint-Louis tente de répondre à une série de questions dans le cadre du 10<sup>e</sup> anniversaire du décret de 1991 dont l'objectif proclamé était de « déjudiciariser l'aide à la jeunesse en difficulté ». Comment l'esprit du décret de 1991 s'incarne-t-il dans la chair du social ? Comment les principes se traduisent-ils dans les pratiques ? La déjudiciarisation n'est-elle qu'un vœu pieu ? Quelles différenciations de rôles entre le Juge, le Conseiller et le Directeur ? Le Service d'Aide à la jeunesse (SAJ) et le Service de Protection de la jeunesse (SPJ) sont-ils des « frères siamois ennemis » ? Bref, l'ouvrage nous propose une plongée, « parfois abyssale », dans la mise en œuvre du fameux décret.

Pour répondre à ces questions (et à quelques autres), différents acteurs de l'arrondissement de NAMUR ont mené une étude sur l'application concrète du décret, ceci avec des chercheurs de Saint-Louis. La méthode utilisée est celle de « l'intervention sociologique ». Elle consiste à réunir une quinzaine de participants « représentatifs des différents rôles intervenant dans la mise en œuvre du décret » et se base sur « l'analyse de situations concrètes amenées par les participants », suivie d'une « confrontation de point de vue et de l'élaboration d'une analyse ». Soulignons que ce travail s'est limité au territoire de Namur. Il y a donc distorsion entre l'ambition affichée du titre, dont le lecteur pourrait penser qu'il embrasse toute la Communauté française, la réalité du territoire analysé et des données collectées, qui ne concernent qu'un arrondissement sur treize. On notera également que la base documentaire fait pour l'essentiel appel à des travaux réalisés par les chercheurs ou acteurs impliqués dans la réalisation de l'étude.

Le livre est divisé en quatre parties : la première dresse la toile de fond historique et juridique du décret de 1991, la seconde balaye la scène namuroise de l'aide à la jeunesse et ses différents acteurs, la troisième rend compte de l'analyse qui a été produite par le groupe dans le cadre de l'intervention sociologique et la quatrième opère une synthèse et définit des enjeux. L'ouvrage alterne de manière judicieuse les récits de terrain (la centaine de pages de la troisième partie) et les mises en perspectives historiques, juridiques et sociologiques. On ne résistera pas à la citation d'un extrait de la dernière partie, qui fera sans conteste écho à l'ouvrage de GAUCHET et à quelques autres mentionnés récemment dans **LA VIGILANTE** :

« Paradoxalement (...) ce sont parfois les acteurs les plus en "pointe" dans la mise en œuvre du décret (...) qui expriment le plus ouvertement leurs doutes sur "le mythe des compétences familiales et de l'idéologie du lien" (...) C'est alors toute la difficulté d'une intervention en milieu de vie, les paradoxes des injonctions à l'autonomie et les limites d'une énonciation de la contrainte sans effectivité qui sont pointés. Devant la chute des murs symboliques et institutionnels, la "claustrophobie" des professionnels du secteur fait parfois place à une "agoraphobie" (...) De fait, lorsque le "mouvement de libération" s'institutionnalise, lorsque les ressources critiques sont exigées par le dispositif lui-même, lorsque l'émancipation est au cœur du pouvoir instituant, il n'y a plus de garant normatif ultime et substantiel auxquels se référer... ».

<sup>17</sup> Cette expression ne signifie nullement qu'il n'y a plus de religions ni de « croyances » dans les sociétés occidentales contemporaines, mais bien que « l'emprise millénaire qu'elles ont exercée sur la vie sociale » a disparu.



## 5. Travaux en cours et en projet dans les Fonds

### □ Avertissement

L'absence de données signifie que le responsable rédactionnel n'a pas reçu d'informations nouvelles se rapportant au Fonds en question. Le lecteur est dès lors prié de se reporter à un numéro antérieur de **LA VIGILANTE** pour prendre connaissance des projets en cours.

Pour rappel, les numéros précédents peuvent être obtenus sur simple demande auprès de [l'APEF](#).

### □ Jacques SEPULCHRE : un directeur pour l'APEF

L'APEF a un directeur depuis le 3 novembre 2003. Cette NOUVELLE FONCTION est occupée par Jacques SEPULCHRE. Un article présentant ses perspectives pour la fonction et pour l'APEF paraîtra dans **LA VIGILANTE** de janvier 2004. Un peu de patience, donc...

### □ Etudes transversales

#### 1. Etudes disponibles

- L'étude exploratoire sur la problématique de la SUPERVISION et celle relative à la VALIDATION DES COMPETENCES sont disponibles sur simple [demande](#) en FORMAT PDF.

#### 2. Construction d'un TABLEAU DE BORD des trois champs du « social profit ».

- La construction du tableau est provisoirement à l'arrêt, faute de temps. L'annexe statistique a par contre bien progressé. (Bernard DE BACKER)

### □ Etudes et projets spécifiques

#### 1. CP 329 - Fonds social du secteur socioculturel et sportif

Nous vous annonçons dans **LA VIGILANTE** de septembre l'attribution d'aides à des actions de FORMATION pour les travailleurs du secteur.

Le Fonds finance d'ici fin juin 2004 la formation de plus de 1.000 travailleurs et demandeurs d'emploi du secteur socioculturel et sportif.

Parmi les formations déjà en cours, voici QUELQUES EXEMPLES DE FORMATIONS organisées :

- L'AISF (Association Interfédérale du Sport Francophone) organise une formation en cours de carrière au bénéfice des travailleurs du secteur sportif. Elle abordera différents aspects de la gestion informatique, et cela dans un contexte évolutif fort dans lequel de nouvelles compétences doivent être sans cesse acquises ou réactualisées.
- La MEDIATHEQUE qui propose dans le cadre de son cyberspace à Braine-l'Alleud, en collaboration avec le CPAS local, un cycle particulier de formations liant la bureautique, les nouvelles technologies et la gestion de projet. Ces formations concernent des demandeurs d'emploi.
- L'interfédération des EFT et OISP et le secteur associatif de la formation professionnelle sont engagés dans un mouvement de professionnalisation des travailleurs des EFT et des OISP, via notamment la formation continuée des travailleurs.

Le programme 2003-2004 s'attache au thème de la diminution de la pénibilité du travail : quatre modules sont mis en place :

1. La gestion du temps et du stress.
2. La gestion des conflits.
3. La gestion des situations de crise.
4. Le travail en milieu multiculturel.

D'autres échos sur les formations en cours seront donnés dans **LA VIGILANTE** de janvier 2004. (Paulette GERBEHAYE).



## 2. [CP 305.2 - Fonds des Milieux d'accueil de l'enfance](#)

- Pas d'informations nouvelles.

## 3. [CP 305.2 - Fonds des Etablissements et services de santé](#)

- Pas d'informations nouvelles.

## 4. [SCP 319.02 - Fonds social des établissements et services d'éducation et d'hébergement \(Fonds ISAJH\)](#)

Dans le cadre du programme d'action de 2003 à 2006, le Fonds ISAJH met en œuvre, au fur et à mesure, plusieurs initiatives relatives à l'un des axes thématiques, notamment :

- **L'emploi** : le Fonds a soutenu, en convention avec Forem-Conseil de Tournai, un dispositif d'accompagnement et de reclassement d'une trentaine de travailleurs licenciés collectivement suite à la fermeture définitive d'une Asbl de l'Aide à la jeunesse.
- **La formation continuée** :
  - ❑ Soutien à la qualification de travailleurs peu qualifiés : comme chaque année à cette époque, les formulaires d'intervention du Fonds envers les travailleurs suivant une année de qualification d'éducateur sont envoyés aux Etablissements d'enseignement de Promotion sociale
  - ❑ Bourses aux échanges et supervisions d'équipes : plus de 120 initiatives sont en cours (AJ :44 ; AWIPH :55 ; Adultes en difficulté : 14 ; AH Bruxelles : 3 ; SASPE : 2)
  - ❑ Dès le début 2004, les services se verront offrir la possibilité d'une aide concrète à l'élaboration d'un plan de formation et à la mise sur pied d'un réseau de référents à la formation
- **La professionnalisation** : lancement de la journée EDUC'ACTION du 19 octobre 2004 avec dans un premier temps, appel aux projets qui se présenteront : 7.000 tracts ont été diffusés auprès des 920 Services relevant de la SCP 319.2, qui peuvent déposer une candidature pour le 19 décembre.
- **L'information relative à la SCP 319.2** : dès le 6 décembre (merci St Nicolas), toutes les CCT en vigueur seront intégrées au site Internet du Fonds ISAJH. Elles seront accessibles par une double entrée : celle du thème (rémunération, temps de travail, classification des fonctions et relations collectives) et celle du sous-secteur : Aide à la jeunesse, SASPE, AWIPH, Aide aux Handicapés COCOF, Communauté germanophone, Maisons d'accueil en Wallonie et à Bruxelles, ainsi que pour le Bicommunautaire relevant de la COCOM à Bruxelles.
- **Voir aussi le nouveau site du Fonds ISAJH** : <http://www.isajh.org> (Dominique WAUTIER)

## 5. [SCP 318.1 - Services d'aides familiales à domicile](#)

### **Pour rappel, les MISSIONS ACTUELLES du Fonds visent :**

- Le remboursement de la prime syndicale.
- La prise en charge de la prépension conventionnelle, à partir de 58 ans.
- La prise en charge d'une indemnité dans le cadre de l'aménagement de la fin de la carrière, à partir de 55 ans.
- Le paiement des salaires et d'une indemnité forfaitaire dans le cadre de la formation syndicale.
- La formation au tutorat et la prise en charge des salaires dans le cadre de l'exercice de la fonction de tuteur.
- L'étude de faisabilité d'une prise en charge par le Fonds des Maladies Professionnelles (F.M.P). de l'écartement grossesse, le syndrome du canal carpien et les maux de dos ; rôle d'interface en terme d'information entre le secteur et le F.M.P.
- Une campagne publicitaire sur le métier de l'aide familiale.



En ce qui concerne le TUTORAT, le fonds mène actuellement une enquête auprès des nouvelles tutrices. Cette enquête porte sur la formation de base suivie.

En ce qui concerne le F.M.P., l'écartement grossesse est pris en charge pour les aides familiales et seniors. Le Fonds étudie, en collaboration avec le F.M.P., plus avant une prise en charge des maux de dos.

Quant à la campagne publicitaire, cofinancée par la Région wallonne, elle devrait avoir lieu en mai 2004. Il s'agit d'une campagne radio et presse, articulée autour d'un livre qui donne la parole aux aides familiales. (Anne GADISSEUR)

### **Une étude sur les besoins en RECRUTEMENT et en FORMATION en région wallonne**

Dans le cadre de la CONVENTION NON MARCHAND en Région wallonne<sup>18</sup>, l'APEF (en collaboration avec la FEBI)<sup>19</sup> se donne notamment pour mission de mettre en évidence :

- Les besoins en RECRUTEMENT exprimés par les organisations non marchandes privées
- Les besoins en FORMATION continuée des travailleurs

Dans un premier temps, les partenaires sociaux ont décidé de centrer leurs analyses sur les TROIS SECTEURS wallons les plus visés actuellement par la Convention :

- Aide à domicile
- Hôpitaux privés
- Maisons de repos et Maisons de repos et de soins (MR-MRS)

Une enquête par questionnaire d'étude des besoins (recrutement et formation) a donc été adressée à toutes les directions des services de ces trois secteurs, ceci dans le courant du premier trimestre 2003. En ce qui concerne l'Aide à domicile, l'enquête a également été envoyée aux délégations syndicales.

Le RAPPORT D'ENQUETE POUR L'AIDE A DOMICILE vient d'être publié. Le taux de réponse aux questionnaires est de 33 sur 41 pour les directions, de 19 sur 35 pour les délégations syndicales<sup>20</sup>.

- La PREMIERE PARTIE du rapport est centré sur le champ institutionnel du secteur. Elle présente les services (nombre, conditions d'agrément, missions), les travailleurs (répartition par fonction et par statut), les catégories de bénéficiaires, certaines matières relatives au recrutement (difficultés rencontrées, ...) et à la formation des travailleurs (réglementation, actions en cours, ...).
- La SECONDE partie du rapport met en évidence les résultats de l'enquête tant en matière de recrutement qu'en matière de formation continuée des travailleurs.

De l'ENSEMBLE du rapport, nous pouvons souligner les points suivants<sup>21</sup> :

- En 2000, les services d'aide occupaient plus de 6.000 emplois pour un budget de 3.2 milliards BEF. Le gouvernement wallon subventionnait 52 services organisés par les pouvoirs publics et 32 services organisés par les ASBL.
- L'objectif principal des services d'aide consiste à maintenir (et/ou soutenir le retour) des personnes et des familles en difficulté à leur domicile.
- 79% des travailleurs du secteur exercent une fonction d'aide familiale.
- 84% des travailleurs ont un contrat financé par les subsides de la Région wallonne (contingent). Ce contingent n'a plus été augmenté depuis 4 ans (1999).
- 62% des bénéficiaires sont des personnes âgées de 60 ans et plus. La majorité des demandes d'aides (38%) relève de l'accompagnement d'une personne âgée (60 ans et +).

<sup>18</sup> Convention cadre signée en décembre 2002 entre la Ministre de l'Emploi et la Formation en Région wallonne, le FOREm, l'APEF et le CRF. Cette convention est relative au développement de la formation qualifiante, de la formation continue et de l'insertion professionnelle dans le secteur non marchand en Région wallonne.

<sup>19</sup> Voir LA VIGILANTE n°3 (page 4) pour plus de détails sur ces nouvelles structures.

<sup>20</sup> La différence entre le nombre total de directions (41) et le nombre total de délégations syndicales (35) s'explique par le fait que 6 services ne possèdent pas de délégations syndicales.

<sup>21</sup> En gardant à l'esprit que tous les services concernés n'ont pas répondu.



- 67% des demandes d'aide sont acceptées par les services.

En matière de RECRUTEMENT :

- De 2000 à 2002, c'est la fonction d'aide familiale qui a engendré la majorité des recrutements. 2/3 des recrutements ont été effectués pour remplacer des travailleurs momentanément absents.
- Pour le premier trimestre 2003, les 2 fonctions les plus visées sont aide familiale (et principalement pour remplacer des travailleurs momentanément absents) et aide ménagère (principalement pour de nouveaux postes, certainement suite aux nouvelles possibilités d'embauche par les Titres Services).
- Cinq difficultés sont considérées comme un frein au recrutement : le financement des postes (non augmenté depuis 1999), le manque de qualification des candidats, la perception négative du métier d'aide familiale, les conditions de travail et le nombre insuffisant de candidats.

En matière de FORMATION continuée des travailleurs :

- Les thèmes de formations souhaités portent prioritairement sur des matières relevant des connaissances théoriques et techniques (ex : les maladies mentales, les assuétudes, le handicap physique et mental, les lois sociales, les techniques ménagères,...). Des formations en communication, déontologie et liées au vécu professionnel (gestion du stress, ...) sont également souhaitées.
- Les opérateurs de formation privilégiés sont les opérateurs privés tels que : experts, centres spécialisés (soins palliatifs, ...), opérateurs internes, ... Viennent ensuite par ordre décroissant d'importance : Etablissements de Promotion Sociale et FOREM (avec une très faible demande pour ce dernier : 3 directions sur 18 et 2 délégations syndicales sur 8).

Le rapport d'enquête est disponible sur simple demande auprès de son auteure :

CHRISTINE MARISSIAU, APEF asbl, 48 Quai du Commerce à 1000 Bruxelles  
02 250 37 80 – [marissiaux.christine@apefasbl.org](mailto:marissiaux.christine@apefasbl.org)

## 6. [Fonds Old Timer](#)

Le PLAN TANDEM se met en place. Responsable du Fonds : Philippe CULOT ; collaborateur administratif : Nicolas DIMITRIADIS. Tel : 02 227 22 48.

Voir le dossier à ce sujet sur le [site du ministre T. DETIENNE](#).

## 7. [APEF \(transversal\)](#)

- D. WAUTIER et B. DE BACKER poursuivent leur participation au projet «Système Intégré d'Anticipation des tendances sur les Marchés du Travail» (SIAMT), dans le cadre du projet EQUAL-SIAMT de l'Observatoire Wallon de l'Emploi. Ce projet transversal réunit de nombreux responsables de projets d'études issus du monde de l'emploi et de la formation, tels les commissions paritaires, le Forem, le service d'étude de la Région wallonne... La dernière séance de travail (23 octobre) a été consacrée au thème de la VALIDATION DES COMPETENCES.
- B. DE BACKER a fait un exposé sur la problématique de la SUPERVISION lors de la séance inaugurale du *séminaire pour animateurs de supervisions collectives et accompagnateurs d'équipe*, co-organisé par le [CESEP](#), le [CIEP](#) et le [Centre de formation permanente de l'Institut Cardijn](#). Cette séance, animée par [G. PIROTON](#) (enseignant à la FOPES et au Centre de Promotion Sociale pour Educateurs à Liège), s'est déroulée le mardi 28 octobre à Namur.

L'OBJECTIF DE CE SEMINAIRE, selon ses initiateurs, est de :

- Permettre aux animateurs de supervisions collectives/intervisions et aux accompagnateurs d'équipe, de se CONSTRUIRE UN BAGAGE COMMUN autour de leurs pratiques.
- De PRODUIRE à cet effet un REFERENTIEL COMMUN qui :
  - explicite les concepts et les formes ;



- dégage des valeurs communes, le sens, les objectifs poursuivis ;
- structure les éléments de cadre, les conditions éthiques, méthodologiques importantes à respecter ;
- Dans une perspective D'EDUCATION PERMANENTE :
  - au profit d'une meilleure qualité de travail des professionnels du secteur ;
  - dans le sens d'un projet émancipateur des populations ;
  - avec une visée de transformation des cadres collectifs et contextes dans lesquels les publics sont insérés.

**PROCHAIN NUMERO : JANVIER 2004**

